

## REAMENAGEMENT DE LA CALE DE MISE A L'EAU DE TRETEMOULT A REZE (44)



### Annexes obligatoires au CERFA

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation  
environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

août 2022

# Annexes obligatoires au CERFA

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale Article R. 122-3 du code de l'environnement

Conformément au formulaire CERFA n° 14734\*03, le présent dossier présente les pièces annexes obligatoires suivantes :

8. Annexes		
8.1 Annexes obligatoires		
Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 1. DOCUMENT CERFA N°14734

L'annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact intitulée « Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » est jointe à part.

## 2. PLANS DE SITUATION

### 2.1. Contexte de la mission

Afin d'améliorer et d'amplifier l'usage de la Loire, Nantes Métropole est depuis 2015 dans une démarche de développement des conditions d'accès à la Loire pour promouvoir les pratiques nautiques de loisirs.

Une des conséquences de ce projet est le réaménagement de la cale de mise à l'eau de Trentemoult à Rezé, dont les dimensions actuelles ne correspondent plus aux nouveaux besoins du site.

### 2.2. Secteur d'étude

La zone concerne la cale de mise à l'eau de Trentemoult à Rezé, sur les berges de la Loire dans l'agglomération nantaise.

Le plan de situation ainsi que la vue aérienne présentés ci-après localisent le site.



Figure 1: Plan de situation générale (Géoportail)



### 3. PHOTOGRAPHIES DU SITE

#### 3.1. Présentation de l'ouvrage

L'ouvrage est une dalle béton dont l'extrémité côté Loire est le plus souvent immergé. Elle mesure 7.3m de large côté CNSL, 6.5m côté Loire, pour environ 47m de long.

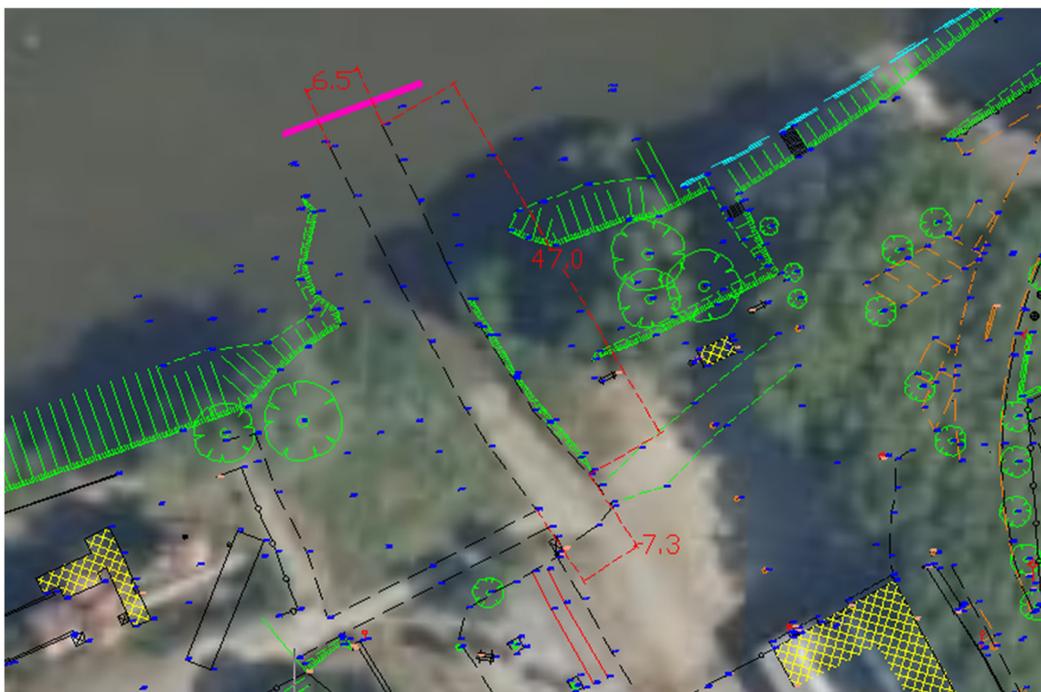


Figure 4 : Vue aérienne - Dimensions de l'ouvrage

Du fait de la proximité de cet ouvrage à la façade maritime, la longueur émergée est variable en fonction du flux et reflux à cet endroit. Selon les données actuellement en notre possession, cette longueur varie entre 28m lors des hautes marées et la totalité de la longueur lors des basses marées.

Les abords immédiats de la cale sont végétalisés sur la partie haute et recouvert d'enrochements sur la partie basse.



**Photo 1 : Enrochements présents en partie basse**

Le profil altimétrique en notre possession est approximatif. Toutefois il nous permet d'estimer la pente moyenne de l'ouvrage à 8% sur les 20 premiers mètres de l'ouvrage et 13,5% sur le reste.

Un cheminement piéton/vélo traverse perpendiculairement l'entrée de l'ouvrage sur sa partie haute.



**Photo 2 : Cheminement vélo/piéton**



La carte ci-dessous localise l'ensemble des photographies ayant été réalisées. Les commentaires descriptifs sont inscrits dans le tableau joint.



N°	Commentaires	Photo miniature
001	Zone d'accès amont	
002	Parking présent à l'amont de l'ouvrage	

N°	Commentaires	Photo miniature
003	Sortie du centre nautique pour l'accès à la cale	
004	Berge amont de l'ouvrage	
005	Zone à l'amont de la cale. Présence d'un banc et de végétation	
006	Enrochement présent à droite de la sortie du centre nautique	
007	Blocs béton présents au niveau du parking	
008	Accès à la cale depuis la base nautique	

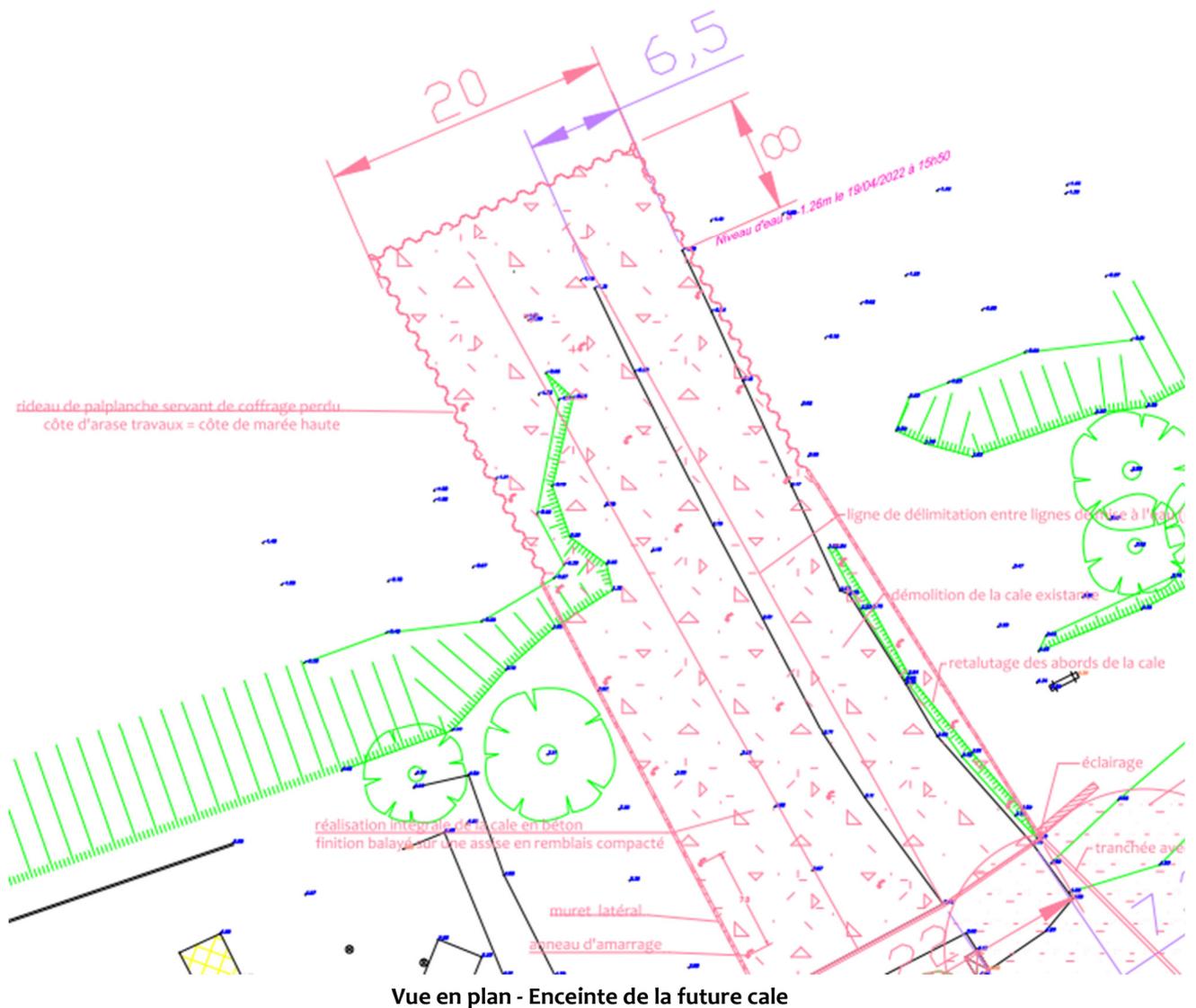
N°	Commentaires	Photo miniature
009	Zone de pique-nique avec des arbres et des équipements urbains. À ne pas détériorer lors des travaux.	
010	Haut de la rampe de mise à l'eau. Présence d'un bloc béton à gauche de l'entrée de la rampe. À enlever lors des travaux pour élargir l'accès à la future rampe	
011	Pied de cale en marée haute	
012	Vue de la rampe de mise à l'eau depuis le bas	
013	Zone d'extension de la rampe à l'aval. Présence de végétation.	
014	Zone végétalisée en rive gauche de la rampe	

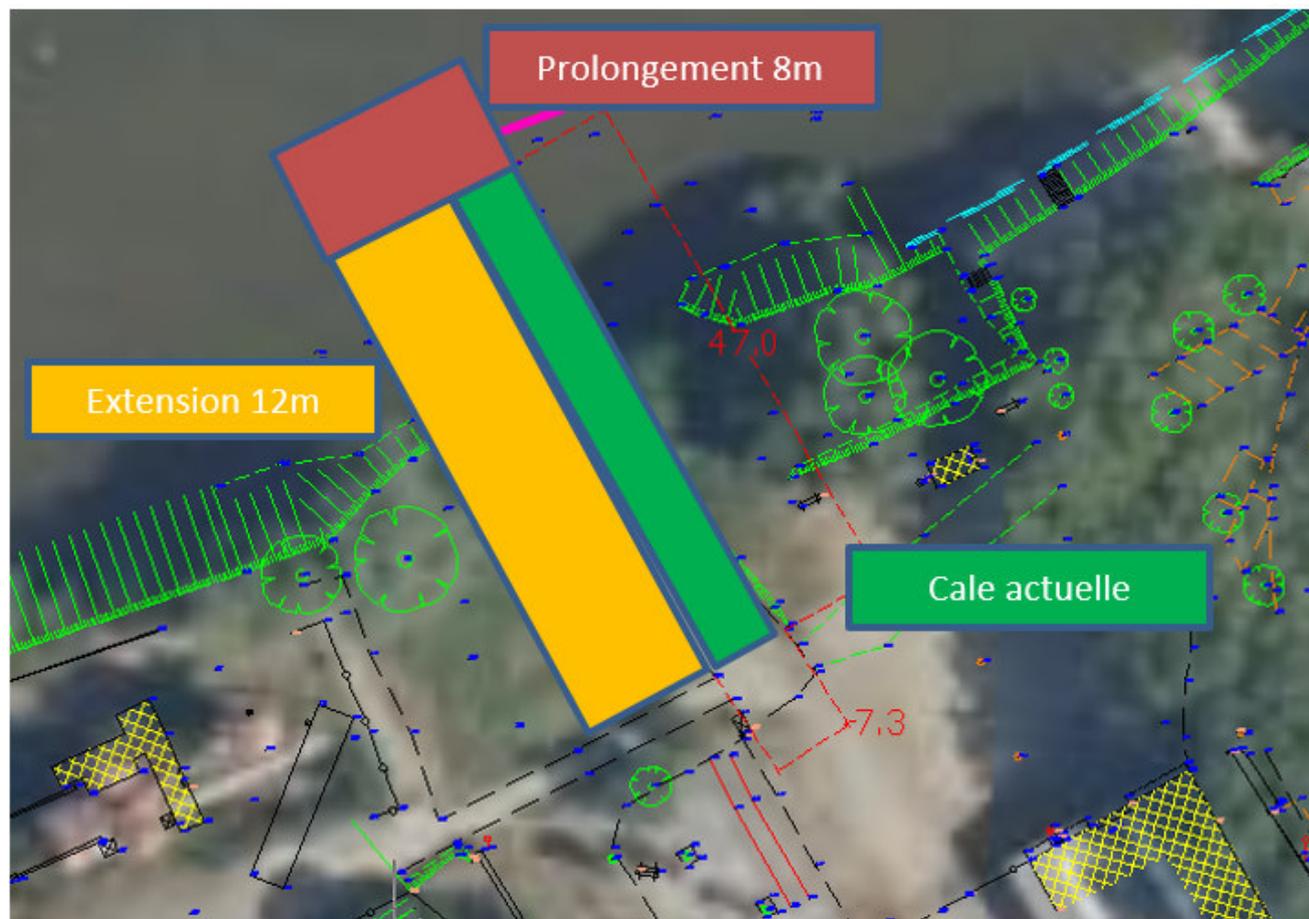
N°	Commentaires	Photo miniature
015	Cheminement piéton à l'aval	
016	Cheminement piéton à l'aval.	
017	Muret de soutènement en très mauvais état au niveau du cheminement piéton	
018	Zone végétalisée en rive gauche de la rampe	
019	Panneau d'information à l'entrée de la cal	
020	Accès au parking à proximité de la rampe	

N°	Commentaires	Photo miniature
021	Accès depuis le centre nautique	

#### 4. PLAN DU PROJET

Le projet a pour but d'élargir cet ouvrage vers l'aval afin d'obtenir une emprise trois fois supérieure à l'emprise actuelle, permettant de disposer de plusieurs lignes de mise à l'eau. Pour étendre la plage d'utilisation, la cale sera également allongé côté Loire. Enfin la pente de l'ouvrage sera reprofilée afin de faciliter les manœuvres.





Définition des différentes zones du projet

5. /

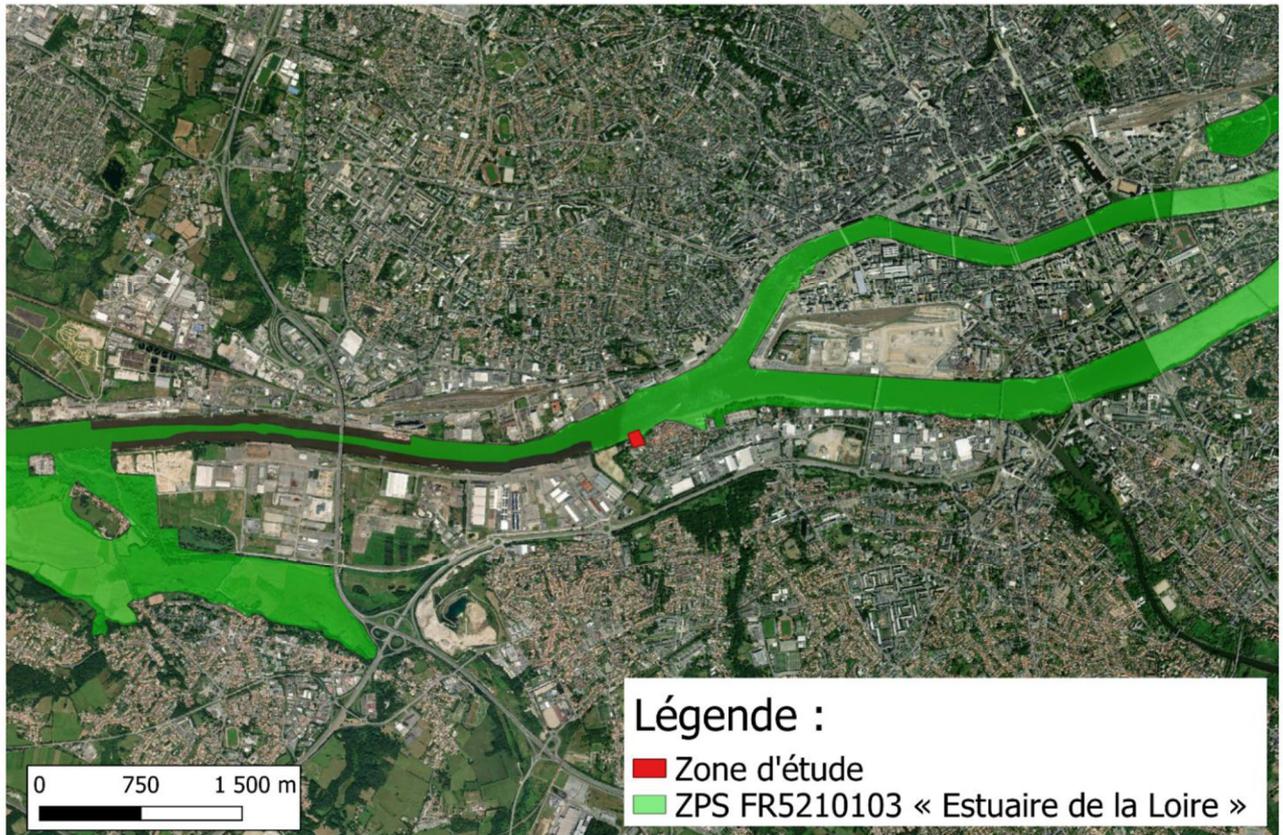
Non concerné.

## 6. LOCALISATION DU PROJET PAR RAPPORT AU SITE NATURA 2000

Au sein de l'emprise du site d'étude, deux sites Natura 2000 sont identifiés :

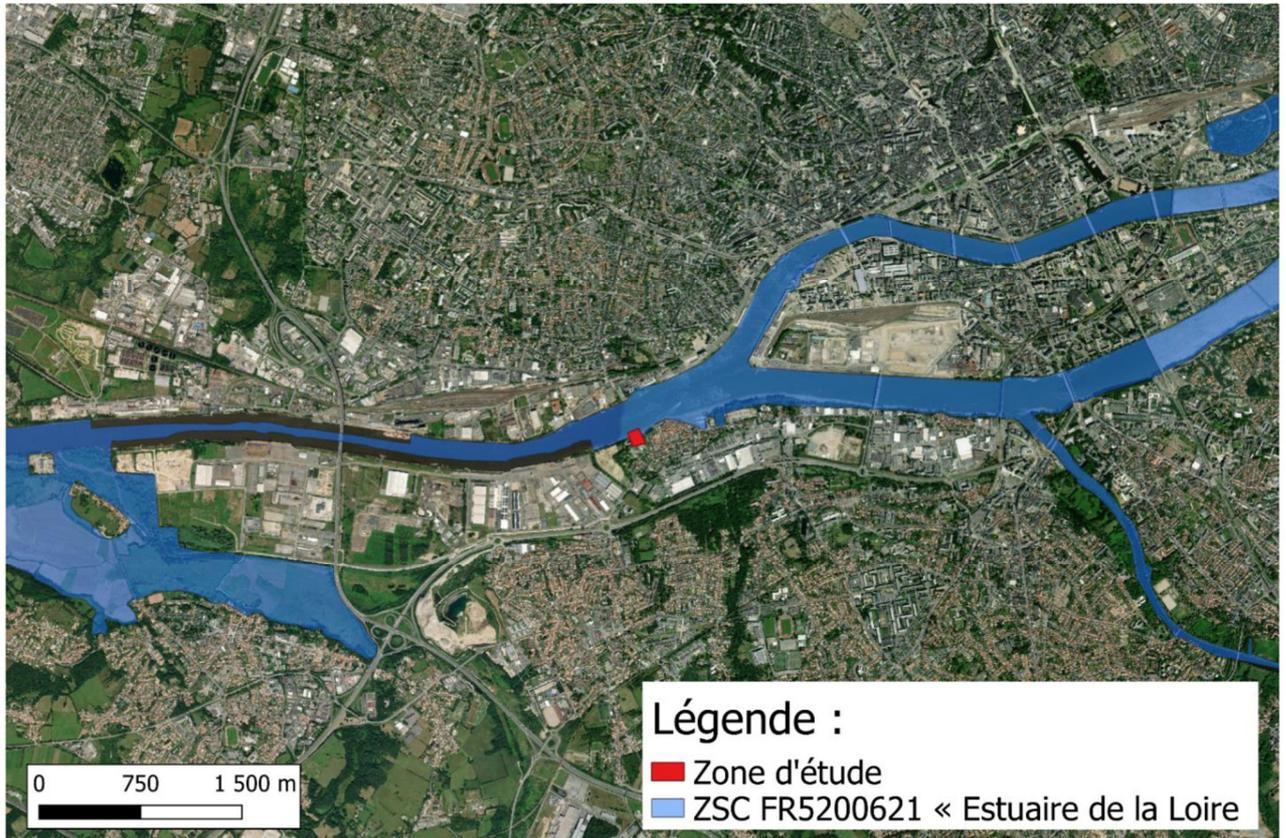
### **La ZPS FR5210103 « Estuaire de la Loire » ;**

D'une superficie de 20 162 ha, la ZPS « Estuaire de la Loire » est décrite par l'INPN comme suit : « Zone humide majeure sur la façade atlantique, maillon essentiel du complexe écologique de la basse Loire estuarienne (lac de Grand-Lieu, marais de Brière, marais de Guérande). Grande diversité des milieux favorables aux oiseaux (eaux libres, vasières, roselières, marais, prairies humides, réseau hydraulique, bocage). Importance internationale pour les migrations sur la façade atlantique. ».



### **La ZSC FR5200621 « Estuaire de la Loire » ;**

D'une superficie de 21 726 ha, la ZSC « Estuaire de la Loire » est décrite par l'INPN comme suit : « L'estuaire de la Loire est une zone humide majeure sur la façade atlantique, maillon essentiel du complexe écologique de la basse Loire estuarienne (lac de Grand-Lieu, marais de Brière, marais de Guérande). Grande diversité des milieux et des espèces en fonction des marées, du gradient de salinité, du contexte hydraulique. Importance particulière pour les habitats estuariens au sens strict, les milieux aquatiques, les roselières, les prairies humides, le bocage. Nombreuses espèces d'intérêt communautaire dont l'angélique des estuaires. ».



La zone d'étude se situe au sein de la ZPS et la ZSC « Estuaire de la Loire ». Ces zones Natura 2000 abritent une grande diversité d'espèces et de milieux allant des zones humides (vasières, roselières, prairies humides...) au bocage. De nombreuses espèces d'intérêt communautaires occupent ce territoire dont l'angélique des estuaires, endémique de France. Ces zones sont d'importance majeure pour la migration des oiseaux sur la façade atlantique. En somme, la zone d'étude s'inscrit dans un maillon essentiel du complexe écologique de la Loire.

## 7. RAPPORT D'INVENTAIRE FAUNE/FLORE/HABITATS ET MESURES ERC

Cf. rapports :

**Rapport intermédiaire – expertise milieux naturels - Réaménagement de la cale de Trentemoult (Rezé – 44)**

**Juin 2022 - Nantes Métropole, SCE**

**Note impacts et mesures ERC - Réaménagement de la cale de Trentemoult (Rezé – 44)**

**Juillet 2022 - Nantes Métropole, SCE**